Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261008-7_2026_10_8_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 OCTOBRE 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 8 octobre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 2 octobre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : DESORT Fabrice ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, HAMET-DEBEGUE Céline ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LACHEVER Aedin ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à ROUILLE Daniel.

N° délibération

7-2026 10 8

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur Patrice Collet est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du projet de mandat valant Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Approbation du projet de mandat valant Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles relatifs aux compétences du conseil municipal et à la gestion financière ;

VU les engagements pris lors du programme électoral présenté aux électeurs ;

VU les réunions de travail et le tour des 7 communes déléguées organisé le 12 septembre dernier avec l'ensemble des élus municipaux ;

Le Maire propose que 6 mois après son installation, l'équipe municipale formalise son projet de mandat afin de transformer le programme électoral en une feuille de route opérationnelle, lisible et partagée.

Ce projet de mandat s'articule autour d'une vision globale pour le territoire communal et intègre la spécificité des 7 communes déléguées. Il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des élus municipaux lors du tour des communes réalisé le 12 septembre dernier, permettant de présenter, de croiser et de valider les ambitions de chaque commune déléguée et celles communes à toutes.

Kevin Sagory, Adjoint aux finances précise que cette démarche se traduit par la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032, qui établit une hiérarchisation et une temporalité réalistes pour la mise en œuvre des projets.

Il est souligné que cette feuille de route se veut claire, partagée et supportable :

- Sur le plan de l'ingénierie : en tenant compte des capacités techniques et de pilotage des services de la collectivité.
- Sur le plan financier : en veillant à la soutenabilité budgétaire de la trajectoire d'investissement sur toute la durée du mandat, sans compromettre les équilibres de la section de fonctionnement.

Ce document programmatique n'a pas vocation à être figé : il pourra faire l'objet d'ajustements annuels lors des votes budgétaires pour s'adapter aux contraintes financières nouvelles, aux imprévus ou aux opportunités qui se présenteront.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261008-7_2026_10_8_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- VALIDER le projet de mandat 2026-2032 ;
- APPROUVER le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032 tel qu'il a été présenté ;
- AUTORISER l'exécutif à décliner les actions opérationnelles et à solliciter les cofinancements et subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Europe, etc.) ;
- DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au fur et à mesure dans les budgets primitifs et les décisions modificatives à venir.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 octobre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)

Patrice Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 14.10.2026
- et de sa publication le 12.10.2026

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)